

Commune 71520 SAINT PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

Régulièrement convoqué le 16 mars 2022, le conseil municipal s'est réuni le 21 mars 2022 à 20h00, sous la présidence du maire, Cédric GRANDPERRET.

Présents : Michèle DORIN, Jean-François SANVERT, Julie JUGNET, Antoine BELICARD, Jean-Charles CLAUDEL, Joëlle DAILLY, Vincent JACQUET, Sébastien PRADES.

Absent et excusé : Alain BAMET

Mme Michèle DORIN est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 27 janvier 2022 a été approuvé à l'unanimité.

• **COMPTES DE GESTION BUDGET COMMUNAL ET ANNEXES 2021 :**

Le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 du budget principal, boulangerie et lotissement, a été réalisée par le receveur de la Trésorerie de Cluny et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs établis par la commune.

• **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL ET ANNEXES 2021 :**

Le maire présente le compte administratif 2021 du budget communal et des budgets annexes (boulangerie et lotissement) :

Budget principal	Résultat reporté 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	-25 641.83		49 786.38	24 144.55
Fonctionnement	278 381.60	25641.83	77 727.18	330 466.95

Budget boulangerie	Résultat reporté 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	-6 096.41		3 661.29	-2 435.12
Fonctionnement	3 661.29	3 661.29	1 995.94	1 995.94

Budget lotissement	Résultat reporté 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	- 11 788.80		-1 227.95	-13 016.75
Fonctionnement	- 28 789.54		- 133.05	-28 922.59

Le maire sort de la salle et la 1^{ère} adjointe procède au vote du compte administratif.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

• **AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNAL ET ANNEXES 2021 :**

Le maire propose l'affectation du résultat. Le bilan est positif.

L'affectation de résultat décidée par le conseil Municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparait au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent) et du solde des restes à réaliser.

Budget principal	
Résultat de l'exercice de fonctionnement	+77 727.18
Résultat Antérieur Reporté (2020)	+252 739.77
Résultat global de fonctionnement	+330 466.95
Solde d'exécution d'investissement 2021	+24 144.55
Solde des restes à réaliser d'investissement 2021	0
Besoin de financement	0
Décision d'affectation	

AFFECTATION : + 330 466.95	
Affectation en réserve R1068 en investissement (Couverture du besoin de financement)	0
Report de fonctionnement R002	330 466.95

Budget boulangerie	
Résultat de l'exercice de fonctionnement	+1995.94
Résultat Antérieur Reporté (2020)	-2 435.12
Résultat global de fonctionnement	+1995.94
Solde d'exécution d'investissement 2021	- 2 435.12
Solde des restes à réaliser d'investissement 2021	0
Besoin de financement	2 435.12
Décision d'affectation	
AFFECTATION : + 1 995.94	
Affectation en réserve R1068 en investissement (Couverture du besoin de financement)	1 995.94
Report de fonctionnement R002	0

Il n'y a pas d'affectation de résultat pour le budget lotissement.

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

- Le maire expose le budget communal et ses annexes pour l'année 2022. Ces budgets sont soumis au vote du conseil municipal.

- **Le budget primitif 2022 est arrêté en équilibre comme suit :**

Section Fonctionnement : 634 809.39

Section Investissement : 199 500.00

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- **Le budget annexe boulangerie 2022 est arrêté en équilibre comme suit :**

Section Fonctionnement : 7 439.18

Section Investissement : 2 435.12

Le budget annexe boulangerie est adopté à l'unanimité.

- **Le budget annexe Lotissement 2022 est arrêté en équilibre comme suit :**

Section fonctionnement : 101 128.34

Section investissement : 56 595.09

Il est proposé d'affecter la somme de 4889,18 au budget de la boulangerie. Décision adoptée à l'unanimité.

Le budget annexe lotissement est adopté à l'unanimité.

- **Taxes communales 2022**

Les taux des taxes communales sont reconduits sans augmentation pour 2022 à l'unanimité.

- **Modification statuts Communautaires**

La modification des statuts de la communauté de commune est approuvée à l'unanimité.

- **Convention mise à disposition SIVOS**

Quand les nécessités du service le demandent, la mise à disposition du SIVOS de Madame Fayard, employée communale à Saint Pierre sera encadrée par une convention de mise à disposition de la salariée. La mairie de Saint Pierre facturera au SIVOS le coût de ces heures (salaire brut plus les charges patronales).

Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité la mise en place d'une convention à compter de ce jour.

- **Questions diverses :**

- **Organisation élections présidentielles :**

Organisation des plages horaires des assesseurs. Un mail sera envoyé à tous les habitants pour solliciter des bénévoles.

Impression, mise sous pli et envoi des cartes électorales sur la semaine du 28 pour distribution avant le scrutin.

- **Gazette :**

La prochaine Gazette est en cours de mise en page. Elle sera transmise à tous pour relecture dans les jours qui viennent.

- **Point Sydesl :**

Le SYDESL a été sollicité pour un avis sur les travaux qui pourraient être entrepris sur les bâtiments communaux en vue d'économies d'énergie. L'étude indique que des travaux d'isolation sur les bâtiments de la mairie et de l'école primaire pourraient entraîner des économies d'énergie conséquentes.

Après discussion, un cahier des charges pour recherche d'un maître d'œuvre va être élaboré.

- **Tour de Saône et Loire :**

Il passera le 15 avril et des bénévoles sont sollicités pour assurer la sécurité dans les croisements. Il faudrait une vingtaine de bénévoles pour Saint Pierre.

- **Salon Zéro déchet**

Une journée pourrait être organisée à l'automne le 17 septembre pour aider les habitants à diminuer leurs déchets. Après discussion le conseil donne son accord pour avancer **sur** le projet.

- **Abandon tombes**

Il y aurait une vingtaine de tombes concernées. La visite de cimetière sera effectuée le 14 mai. L'affichage sera effectué sur les panneaux électoraux posés à la porte du cimetière avec des feuilles plastifiées.

- **Chasse aux œufs :**

Les boulangers peuvent l'organiser comme ils le souhaitent. Ils en prennent la responsabilité.

- **Réparation fuite station épuration :**

Une fuite a été signalée. Messieurs Sanvert et Bélicard informeront l'entreprise afin qu'ils effectuent le nécessaire pour réparer le problème.

- **Compte rendu du conseil d'école :**

Remerciements de la maîtresse de maternelle pour le travail effectué dans sa classe. Un petit aménagement sera encore à effectuer dans le local. La cuve d'eau qui est près du hangar sera installée en arrière de la cour.

Il reste à installer le tableau sous le préau.

En ce qui concerne le vidéoprojecteur, il serait important de le nettoyer. Mr Claudel s'en occupe. L'achat d'une imprimante est à mettre au budget. Le conseil est d'accord pour cet achat.

Le panneau d'affichage sur le local des toilettes est très endommagé. Un nouveau

panneau sera à acheter.

Hôtels à insectes. Il en reste 3 qui pourraient être installés dans nos massifs.

- **Contrôles Véritas** : un suivi est effectué.
- La nouvelle kinésithérapeute du cabinet de Matour qui habite à Saint Pierre propose d'organiser des cours de Pilates à Saint Pierre. Contact sera pris avec l'Amicale de Saint Pierre.
- **Office de Tourisme** : Les nouvelles cartes du territoire seront à disposition prochainement en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.